Concours kiné

Structures conventionnées avec l'UFR STAPS :

ADERF, ASSAS, CEERRF, EFOM kiné,

IFMK AP-HP, IFMK EF, IFMK Danhier

Qui peut faire ce concours ?

- Tous les étudiants **néo-bacheliers** inscrits en L1 STAPS.

- Les étudiants se destinant à la formation préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Pour les étudiants se destinant au métier de kinésithérapeute

Les étudiants devront être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'admission dans les structures conventionnées. Seront autorisés à présenter leur demande d'inscription en 1ère année d'études dans ces structures les étudiants qui durant l'année universitaire précédente :

- Auront été inscrits en L1 STAPS,

- Auront obtenu **60 ECTS** en L1 en **première session**,

- Auront été classés en rang utile selon un **classement** prenant en compte les modalités ci-après.

Le classement

a) **Inscription des étudiants auprès de la scolarité pendant les inscriptions pédagogiques de L1.** Seuls les candidats ayant déposé candidature, via le dispositif en ligne proposé par le service de la scolarité, peuvent participer à la sélection organisée dans le cadre de l'évaluation des « UE scientifiques ».

b) La sélection est produite par l'UFR STAPS dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats de la première session du deuxième semestre de L1.
L'UFR STAPS classe les meilleurs étudiants ayant déposé candidature sur la base de la **moyenne des notes obtenues** à la **première session** aux 2 UE du 1er semestre ci-dessous :

1) Approches de la motricité en sciences de la vie 1
2) Approches de la motricité en sciences humaines et sociales 1

Le fonctionnement

- À l'issue de la proclamation des résultats de première session du second semestre (juin), les candidats sélectionnés seront classés sur la base de la moyenne des 4 UE ci-dessous :

1) Approches de la motricité en sciences de la vie 1
2) Approches de la motricité en sciences humaines et sociales 1
3) Approches de la motricité en sciences de la vie 2
4) Approches de la motricité en sciences humaines et sociales 2

- Selon le numérus de la structure et le vœu de l'étudiant de l'intégrer, les meilleurs ayant réussi le concours pourront s'inscrire dans la structure désirée pour la rentrée suivante.
- La liste principale est communiquée par le Directeur de l'UFR STAPS aux Directeurs des différentes structures.